

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SANTÉ

Auch, le 7 janvier 2026

Prévention des risques d'intoxication liés au monoxyde de carbone

En hiver, le risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmente avec l'utilisation des appareils de chauffage ou de cuisson fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Chaque année en France, environ 3 000 personnes sont accidentellement intoxiquées au monoxyde de carbone, et une centaine en décède. Ce gaz est particulièrement dangereux, car il est **invisible, inodore, non irritant, et indécelable**. Lorsque l'on en respire, il remplace l'oxygène dans le sang, provoquant des maux de tête, des nausées, ou encore une grande fatigue. En cas d'exposition prolongée, l'exposition à ce gaz peut mener à un risque d'évanouissement, provoquer un coma, voire même un décès.

● Des causes multiples et souvent évitables

Les intoxications au CO proviennent le plus souvent de mauvais usages d'appareils ou d'un manque d'entretien des installations. Les principales causes identifiées sont :

- Les appareils raccordés à un conduit (chaudières, chauffe-eau, poêles ou cheminées) mal entretenus ou mal réglés ;
- Les appareils mobiles mal utilisés ou mal entretenus : chauffages d'appoint, braseros, barbecues, groupes électrogènes ou pompes à eau, et autres appareils équipés d'un moteur thermique ;
- Les véhicules automobiles (notamment les voitures) dont le moteur est en route dans un local non ventilé comme un garage ;
- Les appareils fonctionnant avec des combustibles tels que le gaz, le bois, le charbon, le fuel, le butane, le propane, l'essence ou le pétrole.

● Bonnes pratiques d'utilisation

- Avant chaque hiver, faites contrôler vos appareils de chauffage par un professionnel ;
- N'utilisez jamais les appareils de cuisson pour chauffer votre logement ;
- N'utilisez pas les appareils prévus pour l'extérieur à l'intérieur de votre habitation ;
- Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent la circulation de l'air ;
- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour, même en hiver.

● Reconnaître les symptômes et réagir vite

Les premiers signes d'intoxication se traduisent souvent par des **maux de tête**, une **grande fatigue**, des **nausées**, des **vomissements** ou des **vertiges**. Ces symptômes doivent alerter, surtout s'ils apparaissent rapidement, en présence d'appareils à

**Service de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'État**

combustion, et touchent plusieurs personnes/animaux domestiques simultanément dans un même lieu.

● **En cas d'urgence**

- **Aérez immédiatement** la pièce en ouvrant portes et fenêtres ;
- **Arrêtez les appareils à combustion** si cela est possible ;
- **Évacuez les lieux sans attendre** ;
- **Appelez les secours** : le 15 (Samu), le 18 (pompiers), le 112 (numéro d'urgence européen) ou le 114 pour les personnes malentendantes, ou le **centre antipoison** de Toulouse **05 61 77 74 47**.

L'état de la personne peut nécessiter une hospitalisation.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

